

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **13 juillet 2016 à 16 h 45**
à laquelle prennent part :

Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Danis Beauvillier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier,
sont également présents.

16-07-261

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement
résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

16-07-262

Demande CPTAQ – Jean-Guy Larue

ATTENDU QUE le demandeur Monsieur Jean-Guy Larue s'adresse à la
Commission afin d'obtenir l'autorisation pour régulariser un usage autre
qu'agricole à savoir : une résidence existante depuis 1985 sur une partie
des lots 4 309 224, 4 309 072, 4 307 886 et 4 307 884 du Cadastre du
Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie
d'environ 809 169 m²;

ATTENDU QU'en 1985 la Ville de Princeville a émis un permis de cons-
truction pour une résidence de 25 pieds par 31 pieds et qu'elle a par la
suite perçu des taxes résidentielles pour cet immeuble;

ATTENDU QU'en 1988, le propriétaire de l'époque a reçu un avis de
non-conformité pour les usages suivants : bâtiment commercial, station-
nement, fosse septique et champ d'épuration ainsi que la construction
d'un bâtiment résidentiel;

ATTENDU QU'entre 1987 et 1988 le propriétaire de l'époque a fait des
demandes d'autorisation en bonne et due forme ainsi qu'une demande
d'audition et que deux décisions ont été rendues relativement aux lots
concernés, mais que la Commission n'a jamais statué sur le bâtiment ré-
sidentiel;

ATTENDU QUE cette propriété se situe en zone agricole, et que cela né-
cessite une autorisation de la Commission de protection du territoire
agricole du Québec;

ATTENDU QUE cet usage existe depuis 1985;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage No 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

16-07-263

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 16 h 55.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire